

Conseil Intercommunal Action Sociale Riom Limagne et Volcans

1 rue Jean Ferrat 63720 ENNEZAT

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE

Séance Ordinaire du 9 décembre 2022

Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2022 sous la présidence de Madame Evelyne VAUGIEN, Vice-présidente.

Etaient présents : Mme Evelyne VAUGIEN (procuration de M JOUIN), M Claude BOILON, Mme Anne Marie CHARLES (procuration de M WEINMEISTER), Mme Aurélie FERNANDES, M Daniel JEAN, Mme Anne Catherine LAFARGE, Mme Véronique LOUSTE SOL, M Fabrice MAGNET, M André MAGNOUX, Mme Corinne MARTINHO, M Didier MICHEL, Mme Fanny PETAUTON, M Denis ROUGEYRON.

Absents excusés : M. Frédéric BONNICHON, M Bernard JEAN, Mme Marie CACERES, M Didier CHASSAIN, Mme Valérie CHASSAING, M Jean Marc COURBET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Fabrice JOUIN (procuration à Mme VAUGIEN), M Didier MIGNE, Mme Samya RIOTON, M WEINMEISTER (procuration à Mme CHARLES).

Approbation du Procès-verbal de la séance du 30 Novembre 2022

Après en avoir donné lecture, la Présidente de Séance invite les membres du Conseil d'Administration à approuver le Procès-verbal de la séance du 30 Novembre 2022.

Les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le Procès-verbal de la séance du 30 Novembre 2022.



DM 2022 pour le budget SAAD

Le décret d'application relatif au SEGUR du 30 novembre a été diffusé aux services le 5 décembre 22.

Les aides à domicile peuvent donc bénéficier de ce Complément Indiciaire de Traitement avec effet rétroactif au 01 avril 2022.

Afin de pouvoir leur verser sur la paye de décembre, il est nécessaire de prendre une délibération pour ajuster les crédits des dépenses de personnel par l'intermédiaire d'une Décision Modificative.

En effet, ces dépenses ont un caractère limitatif, le comptable ne peut payer sans avoir les crédits ouverts.

Par ailleurs, au vu du projet de délibération du département du 13 décembre, le département a prévu de verser une somme de 120 160 euros représentant 50 % de la dépense.

Vous trouverez la Décision modificative 2022 en annexe.

Entendu l'exposé de la Présidente de séance, les membres du Conseil d'Administration ont délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la décision modificative telle que présentée.

Par délégation du Président,
La Vice-Présidente


Evelyne VAUGIEN

